

**Mairie de LE HOM**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 30 Août 2016**

**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Ville LE HOM**

**Membres afférents au Conseil Municipal : 63**

**Conseil Municipal : Séance du 30/08/2016**

**Membres en exercice : 62**

**Membres présents : 43**

**Date de Convocation : 22/08/2016**

**Membres qui ont pris part à la délibération : 49**

L'an deux mil seize, le trente août à 20 h 15,

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle LE HOM, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE, Maire de la commune nouvelle LE HOM.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

M. Philippe LAGALLE

Mme France HEBERT, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND, Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.

M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. JC LECLERC, M. Didier MAZINGUE,

M. Bernard SAUVAGE, M. Gilbert MARGUERITE,

M. Guy BIZET, M. Benoît BIED-CHARRETON, Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, Mme Catherine BONNICARD, M. Stéphane SCHELLES, Mme Catherine COUSIN, M. Pierre OPDERBECK, Mme Sophie MOREL,

Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY, M. Olivier PRINS, Mme Marjolène LANGEVIN, Mme Françoise LECOUSIN, M. Arnaud DUPARC, Mme Annick LELIEVRE,

M. Gérard MACE,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, Mme Sophie LOQUET, M. Daniel LEPOULTIER, M. Sylvain BINET, Mme Michèle COULAND,

M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard BRAILLY, Mme Anne GALLOUX, M. Pierre MONY

**ABSENTS EXCUSES :** - Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, M. Jacques LEPLEUX

**ABSENTS REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR(S) : 6**

MANDANT	MANDATAIRE
M. Dominick LEMULLOIS	M. Jacques COLLIN
M. Gérard GEHANNE	M. Didier MAZINGUE
Mme Christelle BIZET	Mme Catherine BONNICARD
Mme Marie-Céline HUCK	Mme France HEBERT
Mme Madeleine REIGNIER	Mme Françoise LECOUSIN
Mme Elisabeth CLERIS	Mme Carine BRION

**ABSENTS :** Mme Aline BOUET, M. Olivier CARRIOU, M. Jacques GASNIER, M. Laurent GALLIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Jean-François LERICHE, M. Pascal MARIE, M. Mickaël MOUNIER, M. Jean-Philippe MUZARD,

Mme Carine BRION a été élue secrétaire de séance.

En ouvrant la séance, M. LAGALLE remercie les membres présents ou représentés, tout particulièrement en cette période estivale.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Une modification à faire concernant la DM du Budget Camping d'un montant de 1 100 € au lieu de 1 055 €.

### **Ordre du Jour :**

#### □ Décisions :

- Adoption de la Charte Nationale Qualité des réseaux d'assainissement
- Convention SDEC pour la mise en œuvre du programme global d'efficacité énergétique sur les installations d'éclairage public de la commune LE HOM et réalisation du programme de renouvellement des carrefours à feux.
- Fibre optique : tarif occupation domaine public

#### • Sujet d'ordre général :

- Présentation par la Commission Environnement du dossier « barrage LE HOM »  
Organisation du séminaire « LE HOM 2020 »

#### • Questions Diverses :

- Information sur les arrêtés de Police (ordures ménagères, pigeons...)

### **Adoption de la charte nationale qualité des réseaux assainissement :**

Afin de diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par des polluants classiques et améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement, l'AGENCE DE L'EAU Seine-Normandie accorde depuis le 1er janvier 2015, une aide aux collectivités, *aux seuls travaux réalisés sous charte qualité.*

La commune LE HOM ayant des projets de travaux assainissement, le conseil municipal décide d'adopter par délibération la charte nationale qualité pour pouvoir bénéficier des aides de l'agence de l'eau

#### **- Mise en séparatif du réseau : programme de travaux : Bd du 30 juin**

#### **Aide de l'Agence de l'Eau (Subvention et Prêt) :**

Il a été demandé à la SAFEGE de préparer le dossier correspondant à la réalisation de ces travaux estimés à 60 000 € HT qui pourraient bénéficier, d'une aide de 30 % de l'Agence de l'Eau et éventuellement d'un prêt à taux zéro.

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité décide de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour ce programme de travaux Boulevard du 30 juin qui sera réalisé dès 2016, sous charte qualité.

### **Programme global d'efficacité énergétique sur les installations Eclairage Public et renouvellement de la Signalisation Lumineuse :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 26/4/2016 donnant son accord à la réalisation du programme efficacité énergétique en éclairage public réparti et financé sur 4 ans proposé par le SDEC ÉNERGIE;

Il a été proposé à la commune d'ajouter à la réalisation du programme efficacité énergétique Eclairage Public, la réalisation du programme de renouvellement des carrefours à feux, tout en restant au maximum dans l'enveloppe financière initiale.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 117 909 € HT avec une participation communale totale de 32 587 € répartie sur 4 années (2016 à 2019) donc inférieure à la participation qui avait été prévue le 26/4/2016 pour le programme efficacité énergétique en Eclairage Public seul.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (1 voix Contre), autorise le Maire à signer avec le SDEC ÉNERGIE la convention définissant les modalités techniques, administratives et financières.

### **Déploiement de la fibre optique : Convention d'occupation du Domaine Public**

Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour le Conseil Municipal d'adopter un tarif de redevance d'occupation du domaine public pour la fibre optique.

Après exposé et considérant le faible linéaire communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas instituer cette redevance sur le territoire de la commune. (La redevance induite par ce faible linéaire étant inférieure aux dépenses nécessaires à son recouvrement).

### **Déploiement de la fibre optique :**

#### **MOTION :**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une motion afin de faire savoir son souhait de permettre le déploiement de la fibre optique par les opérateurs, après les investissements réalisés par le Conseil Départemental.

En effet, elle recense sur son territoire bon nombre d'utilisateurs potentiels (Entreprises internationales, population scolaire de plus de 1 500 enfants, 30 professionnels de santé environ) qui ont besoin de communiquer au moyen de la fibre optique.

### **Site du Barrage du HOM :**

Monsieur le Maire rappelle que par jugement en date du 12 février 2016, le Tribunal de Commerce de Coutances a ouvert un redressement judiciaire au profit de M.P.L. (SARL) dont l'Etablissement principal est : Le Hom Curcy sur orne, avec comme activité : exploitation de toute centrale électrique et locaux mobiles. Dans le cadre de cette procédure, un mandataire judiciaire a été désigné et ce dernier étudierait toute demande d'un acquéreur permettant une solution rapide à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Considérant les enjeux induits par ce site pour la commune LE HOM.

Dans l'attente de la recherche des subventions à solliciter auprès des différents partenaires pour pouvoir réaliser ce projet,

Autorise le Maire à manifester dès à présent l'intérêt de la collectivité pour cette acquisition auprès du liquidateur, et donne son accord de principe pour engager les discussions.

Il est précisé d'autre part que l'acquisition pourrait porter sur 4 000 M2 de terrains.

**Concernant le barrage** Il est rappelé au Conseil, que la Commission Environnement s'est réunie à plusieurs reprises afin de travailler sur le dossier transmis par la Communauté de Communes de la Suisse Normande (celle-ci ayant missionné par le passé un bureau d'étude), afin d'obtenir un rapport de présentation

M MAZINGUE, rapporteur de la commission donne connaissance des trois devenir possibles du barrage.

-rééquipement

-abaissement partiel : en diminuant la hauteur du barrage pour que l'eau circule moins- pas de production d'électricité et destruction des bâtiments – navigation uniquement des kayaks -suppression totale du barrage

L'intégralité des réflexions menées par la commission n'a pu être rendue ce jour et fera l'objet d'un exposé complémentaire.

### **Représentation au Conseil d'Administration de l'EHPAD – Asile de Marie :**

Monsieur le Maire rappelle les modalités de représentation au sein du Conseil d'Administration de la Fondation Asile de Marie.

Le Conseil Municipal, après exposé, propose la nomination de Mme Annie MONTAC en tant que personnalité extérieure pour siéger au Conseil d'Administration.(suite à la démission pour raisons personnelles de Monsieur Pierre MOREL).

Cette proposition sera transmise à Monsieur le Préfet.

### **LE HOM 2020 :**

Après proposition de Mr le Maire et consultation du conseil la date a été fixée au samedi 8 octobre toute la journée les modalités et l'organisation seront envoyées en amont aux membres du conseil

### **questions diverses**

Il est rappelé la demande de pose de panneaux directionnels pour indiquer l'école P Hérault.

\*Pour information : 2 arrêtés municipaux vont être pris concernant l'interdiction du dépôt des ordures ménagères sous peine d'amende ainsi que l'interdiction de donner de la nourriture aux pigeons A la demande du maire délégué, un arrêté sera également pris pour interdire les baignades dans l'orne derrière la mairie de Caumont sur orne.

\*Une question d'un membre du conseil a été posée à Mr le Maire concernant la saturation des containers de tri sélectif Mr le Président de la CCSN a répondu que le conseil communautaire réfléchissait sur ce point

\*une remarque a été faite sur l'état de la route sortie Thury-Harcourt direction Condé sur Noireau et sur la vitesse des véhicules à Caumont sur Orne. Il est précisé que la conseillère départementale a engagé la procédure afin de limiter la vitesse sur la route départementale (arrêté devant recevoir différents avis).

La séance s'est terminée à 22h10.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mardi 27 Septembre 2016 à 20 h 15